

---

## *BUREAU DIRECTEUR DU 04/02/2020*

---

04/02/2020

Version : 1

Date : 05 février 2020

**PRESENTS** : Mesdames Laurence CHERENCEY-ROHOU, Gaëlle FRANCISCO, Messieurs Frédéric BADIN, Fabien ROYER

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Christine PETIT et Monsieur Pierre-Olivier LEVET

**ASSISTENT** : Laurent MOMET (CLOC ACHERES), Eric LIENHARD et Philippe CARRETTE (TCHHB), Victor GARRIGUET (Directeur du CD78)

La réunion débute à 19h30

## 1. POINT BD

---

En raison d'une indisponibilité de salle au comité, le BD du 17/03 est décalé au 10/03/2020

## 2. POINT SUR LES COMMISSIONS

---

**CDA** : La seconde session de la formation « devenir juge-arbitre » débutera le 25/02, l'équipe de formateurs de la session 1 a été reconduite.

**CCI** : Une page sur les conventions et regroupements a été créée sur le site

**CMCD** : L'envoi aux clubs d'un nouvel état de la CMCD départemental est confirmée pour cette semaine

**COC** : le dossier de candidature pour l'organisation des finales de la coupe est validé en séance et sera diffusé par l'intermédiaire des échos dans la semaine

**Discipline** : la commission a transmis au bureau directeur un dossier en application de l'article 20.2 du règlement disciplinaire fédéral, après étude de celui-ci, il est décidé de faire un courrier de rappel à l'ordre au club concerné ~~par~~ pour les dégâts occasionnés dans les installations d'un club du département.

## 3. VIE DES CLUBS

---

Dans le cadre d'un litige financier entre clubs d'une entente, le comité se porte comme médiateur afin de trouver une solution à l'amiable.

## 4. EVENEMENTS

---

**Journée HANDENSEMBLE** : Pour les 10 ans de cette fête du handadapté dans les Yvelines, le principe d'inclusion a été adopté suite à la proposition du Président, Frédéric BADIN. Une classe de collège d'un établissement public pourra donc partager ce moment avec les IME présentes. 150 participants sont attendus ce jeudi 06/02/2020 avec le soutien de la Ligue Ile de France en la présence de Marina COLMET.

## 5. SUBVENTIONS

---

Afin de renouveler la subvention CNDS emploi d'un montant de 12 000€ / an, un bilan doit être envoyé à la DDCS. La saisie est en cours.

ANS 2020 : suite à la réunion des Présidents à la Préfecture des Yvelines, ce lundi 03/02/2020, l'autonomie de l'ensemble des Fédération sportives est adoptée. Le traitement et l'évaluation des dossiers de subventions seront donc à la charge de la Ligue IDF, comme ce fut le cas en 2019. La campagne devrait être lancée fin février, avec la publication du Projet Sportif Fédéral précisant les axes de développement choisis par la FFHB.

L'emploi et l'apprentissage reste à la charge de la DDCS.

## 6. SALARIES

---

Une fiche de poste pour le recrutement d'un agent de développement sportif polyvalent a été validée en séance. Une annonce paraîtra très prochainement.

Afin de répondre à la législation en vigueur, la réalisation d'un DUER (document unique d'évaluation des risques) doit être réalisée.

La séance est clôturée à 22h30

Le secrétaire



Le Président

